# 28 septembre 2026
# Tribunal judiciaire de Lyon
# RG n° 24/08404

**Chambre 3 cab 03 D**

## Texte de la **décision**

### Entête

TRIBUNAL
JUDICIAIRE
DE [Localité 1]

Chambre 3 cab 03 D

N° RG 24/08404 - N° Portalis DB2H-W-B7I-ZYVU

Notifié à :

Maître Pascale GUILLAUD-CIZAIRE de la SELARL ELECTA JURIS, vestiaire : 332
Maître Valérie NICOD de la SELARL YDES, vestiaire : 722
ORDONNANCE DE DÉSISTEMENT

Le 28 Septembre 2026

ENTRE :

DEMANDERESSE

S.A.S. MJ&CO, dont le siège social est sis [Adresse 1]

représentée par Maître Valérie NICOD de la SELARL YDES, avocats au barreau de LYON

ET :

DEFENDERESSE

Société [T]', dont le siège social est sis [Adresse 2]

représentée par Maître Pascale GUILLAUD-CIZAIRE de la SELARL ELECTA JURIS, avocats au barreau de LYON

Nous, , Juge de la mise en état de la Chambre 3 cab 03 D du Tribunal judiciaire de LYON, assistée de , statuant publiquement,

Vu les articles 385, 394, 787 et 790 du Code de procédure civile,

## Motivation

Attendu que le demandeur a déclaré se désister de l'instance enrôlée sous le numéro N° RG 24/08404 - N° Portalis DB2H-W-B7I-ZYVU ;

Attendu que ce désistement a été accepté par le défendeur ;

Attendu qu'il convient donc de constater l'extinction de l'instance ;

PAR CES MOTIFS

Nous, Juge de la mise en état, statuant publiquement ;

CONSTATONS le désistement d'instance ;

## Dispositif

CONSTATONS l'extinction de l'instance et par conséquent le dessaisissement du tribunal ;

DISONS que les dépens seront supportés conformément à la transaction des parties, et à défaut par le demandeur en application de l'article 399 du Code de procédure civile.

Fait à [Localité 1], le 28 Septembre 2026
Le Greffier Le Juge de la Mise en Etat